

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes

Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du

Val de Nièvre – BP 30214

80420 FLIXECOURT

Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le chiffon rouge – Rue P.ERMENAUULT – à FLIXECOURT, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes, BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, Mrs LEITAO, HERBETTE, LEPOIX, FOURCROY, DELASSUS, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, DELATRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D

Etaient absents, excusés :

Mmes CAPRON, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs PINCHON, MOREL, VIGNON, ALEXANDRE, POISSON, LEULIER, DELAFOSSE, COLOMBEL, BEC, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, TIRMARCHE, PARMENTIER, CARLE, BOULLET, LEBLANC JM.

M MOREL donne pouvoir à MME LEPOIX
M DELAFOSSE donne pouvoir à M GAILLARD
M PARMENTIER donne pouvoir à MME SOUILLARD
MME CERNEY donne pouvoir à M DUCROTOY
MME ALEXANDRE donne pouvoir à M GROSSEL

Secrétaire de séance : MME DIRUY

La séance étant ouverte,

Le Président expose aux membres du conseil la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de professeur de musique au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe permanent à temps non complet (16/20^{ème}) afin de compenser le départ d'un agent contractuel.

Cette modification étant supérieure à 10% de la durée du temps de travail initialement fixée, celle-ci doit être considérée comme une suppression de poste.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

OBJET:

Modification du temps de travail d'un emploi au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe

Date de convocation :

19 septembre 2023

Date de séance :

27 septembre 2023

Date d'affichage :

3 octobre 2023

Membres en exercice : 54

Membres présents : 35

Membres votants : 40

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 5 Septembre 2023.

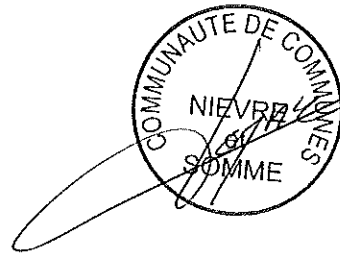
DECIDE

- la suppression, à compter du 1^{er} octobre 2023 d'un emploi permanent à temps non complet (16/20^{ème}) de professeur de musique au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe.
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet (20/20^{ème}) de professeur de musique au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe.

PRECISE

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 3 octobre 2023 et de sa publication le 3 octobre 2023.

